

2012 – 2014

La protection sociale en actes

Depuis 2012, pour faire face aux besoins des Français, le budget de l'assurance maladie augmente de 2% par an. Avec la droite, jamais nous n'aurions atteint cette ambition.

Depuis 2010 le déficit du régime général a été réduit de près de moitié. Le tout en améliorant le niveau de prise en charge de l'assurance maladie : la part des dépenses de soins à la charge des ménages a reculé depuis 2011, passant de 9,2% à 8,8%. Au travers des mesures que nous mettons en place, c'est l'avenir de notre protection sociale que nous garantissons.

■ Pour des mesures de justice sociale et un meilleur accès aux soins :

- Nous mettons en place au 1er janvier 2015 le compte pénibilité pour que ceux qui ont eu un travail difficile puissent suivre une formation, travailler à temps partiel facilement ou partir plus tôt à la retraite.
- Nous avons généralisé la complémentaire santé pour tous les salariés.
- Nous allons généraliser le tiers payant d'ici 2017 pour que les patients n'avancent plus d'argent lors d'une consultation.
- Nous avons revalorisé le plafond de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et de l'aide pour une complémentaire santé (ACS) : 400.000 bénéficiaires en plus pour la CMU-C.
- Nous avons mis en place le remboursement à 100 % de la contraception pour les mineures et le remboursement à 100% de l'IVG pour toutes les femmes.

■ Pour la réhabilitation de l'hôpital public et du service public sur tout le territoire :

- Nous avons réhabilité le service public hospitalier dans la loi et dans les faits.
- Nous garantissons l'accès aux soins urgents en moins de 30 minutes sur tout le territoire d'ici 2015 (pôles d'urgence et acquisition d'hélicoptères au service des pôles hospitaliers).
- Nous avons créé le statut de praticiens territoriaux de médecine générale (PTMG) qui permet aux jeunes médecins de s'installer dans des territoires où l'on en manque, avec un salaire garanti de 6.900 euros.

- Nous avons supprimé la convergence tarifaire entre hôpitaux publics et cliniques privées.

■ Pour le soutien à toutes les familles :

- Nous mettons en place un plan de création de 275 000 solutions d'accueil des jeunes enfants pour 2013-2017. Une aide exceptionnelle pour chaque nouvelle place de crèche sera créée en 2015.
- Nous augmentons de 50% sur 5 ans le complément familial pour les familles nombreuses modestes.
- Nous augmentons de 25% sur 5 ans les allocations de soutien familial versées aux parents isolés.
- Nous avons augmenté de 25% l'allocation de rentrée scolaire.
- Nous allons augmenter la prime à l'installation des assistants maternels et expérimentons le versement, en tiers payant, du complément de libre choix du mode de garde pour les familles modestes.
- Les bénéficiaires de la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PREPARE) auront un accès prioritaire aux places en établissement d'accueil pour enfants de moins de 6 ans.
- Le partage du congé parental, prévu initialement par le gouvernement (18 mois pour chaque parent à partir du second enfant) sera assoupli : 6 mois pour chaque parent pour le premier enfant et à partir du second enfant, 2 ans pour le premier parent et 1 an pour le second parent ; ce partage permettra de faire coïncider la fin du congé pris par le premier parent avec les deux ans de l'enfant, cet âge ouvrant droit à une préscolarisation à l'école maternelle.